



Convention 2020-2021

**relative à la mise à disposition de logements
signée entre le Crous de Lyon
et Lycée la Martinière Duchère**

Entre

Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Lyon, représenté par son Directeur général, Monsieur Christian CHAZAL, d'une part,

Et

Lycée La Martinière Duchère, représenté par son Proviseur, Gabriel LIENHARD d'autre part,
Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

Le CROUS met à la disposition du Lycée La Martinière Duchère pour l'année universitaire 2020-2021 :

- **25 studios à la résidence le Duchère au tarif de 365.00 €/mois/logement**

Soit au total : 25 logements

Article 2 :

Ce contingent s'applique dans l'hypothèse où les logements, mis à disposition des étudiants du Lycée La Martinière Duchère dans le cadre de la convention année 2019-2020, auront été libérés.

Les logements non libérés viendront en déduction du contingent 2020-2021.

Article 3 :

Les studios sont mis à la disposition du Lycée La Martinière Duchère **à partir du 27 août 2020** jusqu'au **31 août 2021**.

Article 4 :

Les étudiants peuvent bénéficier pour un montant de **10 € par mois** d'un service de location de linge comprenant 1 paire de draps + 1 taie, 1 traversin ou oreiller, 1 couverture & 1 lavage par mois.

L'accès à Internet est inclus dans le loyer.

Les étudiants peuvent bénéficier d'une place de stationnement sur le parking de la résidence pour un montant de **20 € par mois**.

Article 5 :

Seront exigés pour chaque étudiant avant la prise de possession des chambres :

- Le versement de **10 € pour frais de gestion**
- **L'assurance responsabilité civile concernant les risques locatifs** en résidence universitaire
- Le versement d'un **dépôt de garantie de 250 € pour les studios.**
- Le dépôt de garantie leur sera rendu à leur départ après état des lieux.
- L'étudiant devra fournir dès son arrivée son **certificat de scolarité.**
- L'acte de cautionnement accompagné des pièces justificatives, ou la garantie Visale.

Article 6 :

L'établissement s'engage à fournir avant le 23 août 2020 sous forme de fichier EXCEL une liste nominative des étudiants, l'adresse mail de l'étudiant et ses dates d'arrivée et de départ (impératives).

Lyon, le

Le Directeur général du Crous

Le Proviseur du Lycée

Christian CHAZAL

Gabriel LIENHARD